

Déposer un dossier

Tout dossier d'urbanisme doit être déposé (en personne ou par l'intermédiaire de l'architecte) ou adressé à l'hôtel de ville. À réception du dossier, le service de l'urbanisme et de l'aménagement procède à certaines démarches obligatoires.

Dépôt du dossier à l'hôtel de ville

Pour tout dossier déposé à l'hôtel de ville, celui-ci est tenu

- D'accuser réception ou de donner décharge du dépôt de la demande
- D'attribuer un numéro d'enregistrement
- De procéder à l'affichage de l'avis de dépôt

Envoi du dossier par voie postale

Vous pouvez adresser votre dossier par courrier à l'hôtel de ville. L'envoi, avec accusé de réception, permet d'obtenir la date de réception de la demande.

Dépôt dématérialisé

Vous pouvez déposer votre dossier gratuitement [via un guichet unique](#).

Pour y accéder, il suffit de créer un compte en précisant une adresse postale et une adresse mail.

Chacun peut ensuite suivre, via ses identifiants, l'évolution du traitement de sa demande

Contact

Direction de l'Aménagement

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 71 50](tel:0145917150)
[Courriel](#)

Voir aussi

[Guichet unique | Connexion](#)
[Urbanisme > S'informer](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Mardi
14:00-17:30
Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Judi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30
Samedi
09:00-11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Mardi
09:00-12:15, 13:30-19:45
Mercredi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Judi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Vendredi
09:00-12:15, 13:30-17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).